
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2003-2004

29 AVRIL 2004

PROPOSITION DE DÉCRET

PORTANT CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE
L'AIDE À LA JEUNESSE(1)

AMENDEMENT(S)

AMENDEMENT(S) DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION
PAR M. CLAUDE ANCION. ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 546 (2003-2004) n° 1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Annie Servais-Thysen, MM. Luc Tiberghien, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
2	Amendement n°2 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
3	Amendement n°3 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
4	Amendement n°4 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
5	Amendement n°5 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
6	Amendement n°6 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
7	Amendement n°7 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	3
8	Amendement n°8 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson	4

1 Amendement n°1 déposé par Mme Annie Servais-Thysen, MM. Luc Tiberghien, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 9, 11°, remplacer la disposition par :

« du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfants ou de son représentant »

Justification

Correction visant à employer la dénomination exacte telle que prévue dans le décret du 20 juin 2002 instituant un délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.

2 Amendement n°2 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 3, ajouter entre le 5° et le 6° un autre point :

« de promouvoir et de faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en Communauté française ».

Justification

Cette mission va au-delà de la seule promotion des « droits de l'enfant » et était reprise dans l'Arrêté du 8 juin 1998 du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

3 Amendement n°3 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 4, supprimer les termes « Aux fins de remplir ses missions ».

Justification

Les tâches citées dans l'article ne sont pas reprises dans l'article 3 qui définit les missions de l'Observatoire. Il faut considérer le présent article comme un complément au dispositif, donnant les moyens à l'Observatoire de s'inscrire dans une collaboration internationale.

4 Amendement n°4 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 5, remplacer 3° par 4°.

Justification

Il s'agit d'une erreur technique.

5 Amendement n°5 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 6, alinéa 3, 2°, compléter la phrase par « et du rapport triennal visé par l'article 2 du décret du 28 janvier 2004 instaurant la réalisation d'un rapport sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant ».

Justification

La disposition ainsi complétée permet de rester en continuité avec le décret du 28 janvier 2004 qui prévoit la réalisation d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

6 Amendement n°6 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 6, remplacer 4° par 5°.

Justification

Il s'agit d'une erreur technique.

7 Amendement n°7 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 7, ajouter après « ...est joint à ce rapport » :

« élaboré en coordination avec les services du Gouvernement et l'ONE .

Justification

Il est important de préciser dans l'article relatif au rapport annuel que cette collaboration avec

les services détenteurs d'informations sera assurée, afin de garantir l'efficacité du dispositif.

8 Amendement n°8 déposé par MM. Patrick Avril, Luc Tiberghien, Claude Ancion, Albert Liénard et Maurice Bodson

A l'article 9, l'alinéa 6 est modifié comme suit :

« Les membres visés à l'alinéa 2, 8°, 9°, 10°, et 12° qui perdent la qualité en laquelle ils ont été désignés cessent d'exercer leurs fonctions ; leur remplacement est assuré aux mêmes conditions ».

Justification

Clarification du texte.